

Reconnaitre le métier !

Halte à la précarité !

POUR UN MÉTIER COUVERT PAR UN STATUT

Avec la FSU, le SNES agit pour que le métier d'AESH soit enfin reconnu ! Il faut mettre un terme à la précarité par la reconnaissance d'un métier AESH sous couvert d'un statut qui assurerait :

- une rémunération décente ;
- une reconnaissance du métier en catégorie B ;
- la fin des contrats à temps incomplet imposés ;
- une formation professionnelle sur le temps de travail.

Avec le  ,
fsu

POUR UN TRAVAIL CONSIDÉRÉ

- la prise en compte du travail invisible et de la pénibilité ;
- le respect des missions ;
- le versement des indemnités REP-REP+ ;
- l'arrêt des PIAL.

mon métier
a du .

**SYNDIQUEZ VOUS AU SNES-FSU
POUR VOUS DÉFENDRE.
FAISONS BLOC COLLECTIVEMENT !**

Dans l'immédiat, empêcher les détournements de la circulaire du 5 juin 2019 au détriment de l'intérêt des personnels et des enfants suivis :

- **ne pas disperser** les AESH façon puzzle ! Ces personnels ne sont pas des bouts d'heures que l'on peut diviser sur plusieurs kilomètres mais des personnes qui travaillent avec des enfants ;
- **respect** des notifications MDPH (la prise en charge des élèves sans notification n'est pas réglementaire) ;
- **refuser** une rémunération en baisse ;
- **défendre** des emplois du temps compatibles avec la vie privée et familiale ;
- **demander** le respect des missions et refuser d'être corvéable à merci au profit de tout « supérieur hiérarchique » ;
- **reconnaitre** le travail invisible (autoformation, préparation, recherche d'information...).